

Cahier des charges – Informations



PRÉSENTATION

Paléo, c'est d'abord un événement musical majeur en Europe avec six jours et six nuits de musique et de spectacles, répartis sur six scènes aux caractères variés. À la fois tremplin pour jeunes talents et plateau de consécration pour des têtes d'affiche, Paléo s'est progressivement ouvert à tous les styles musicaux, ainsi qu'aux arts du cirque et de la rue.

C'est aussi une ville éphémère extraordinaire pour le public qui la fréquente. Un soin tout particulier est ainsi apporté à l'accueil, à la décoration et aux choix des stands de nourriture et d'artisanat. On y vient pour la musique bien sûr, mais aussi pour se plonger dans des décors et des ambiances atypiques, pour ravir ses papilles des cuisines du monde entier, pour se retrouver entre amis et partager un verre - bref, pour y vivre le grand frisson collectif comme les petits plaisirs de la vie ! Festif et convivial, Paléo est un lieu de vie hors norme, où le temps s'écoule comme nulle part ailleurs.

DATE ET LIEU DE L'ÉVÉNEMENT

Le Paléo Festival de Nyon se déroule chaque été, à fin juillet.

En 2026, le Festival a lieu du mardi 21 au dimanche 26 juillet.

CANDIDATURES

Les candidatures sont ouvertes du 15 novembre 2025 au 15 janvier 2026.

Passé cette date, les candidatures ne seront pas examinées.

Le délai de traitement des candidatures est fixé au 31 mars 2026.

A cette date, Paléo Festival donnera réponse définitive aux candidats.

INFRASTRUCTURE

La surface de vente des stands est de maximum 3 mètres linéaires à l'exception du partenaire caritatif de l'année, qui peut bénéficier, à sa demande, de 6 mètres linéaires.

L'exploitant est libre d'apporter sa propre structure ou de louer une tente et un plancher auprès de Paléo.

Le Paléo Festival fournit l'électricité, moyennant un forfait à la charge de l'exploitant.

OFFRE INFORMATION

Les stands dits d'informations sont présents pour mettre en avant leur association et la ou les cause(s) défendue(s) par cette dernière.

Ils ont l'interdiction de faire du démarchage hors de la zone de leur stand.

Le Paléo Festival prélève un montant fixe en fonction de la longueur du stand :

- 3 mètres : CHF 500.- HTVA
- 6 mètres : CHF 1000.- HTVA

Les stands d'information n'ont pas l'autorisation de vendre du matériel ou des goodies, sauf autorisation du responsable de la régie des stands.

Ils ont, en revanche, le droit de recevoir des dons, via leur propre terminal de paiements, le cash restant strictement interdit. Le Paléo Festival ne prélève pas de redevance sur les dons récoltés par les associations.

MATÉRIEL

Le Paléo Festival ne fournit pas de mobilier pour l'aménagement intérieur et extérieur du point de vente.

PERSONNEL

L'exploitant a l'entière responsabilité du recrutement de son équipe. Il doit s'assurer d'avoir suffisamment de personnel pour pouvoir satisfaire aux demandes des festivaliers.

Sauf exception accordée par le responsable de la régie des stands, le nombre d'accréditations maximales est de 10 par jour. Le partenaire caritatif peut se voir octroyer des accréditations supplémentaires.

Pour le personnel, les titres d'accès au Festival sont fournis par Paléo. De plus, Paléo fournit des macarons d'accès pour les véhicules de transport ainsi qu'un macaron de parking.

FINANCES

Le stand recevra, sous 20 jours dès la fin du festival, une facture comprenant l'ensemble des coûts prévus pour la tenue du stand durant la manifestation.

PERSONNE DE CONTACT & INFORMATIONS

Alexandre Goretta
Régie des Stands
alexandre.goretta@paleo.ch
+41 (0)22 365 11 76

Ce document ne peut être considéré comme faisant foi en matière de règle.
Pour toutes informations utiles et réglementaires liées à l'exploitation de points de vente sur l'enceinte du Paléo Festival, se référer au document *Conditions Générales des Stands*.